

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-64 du 27 Février 1985

chargeant le Camarade Didier DASSI,
Ministre de la Justice, Chargé de l'Ins-
pection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques de l'intérim du Camarade
Adolphe BIAOU, Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative pour
compter du 25 Février 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

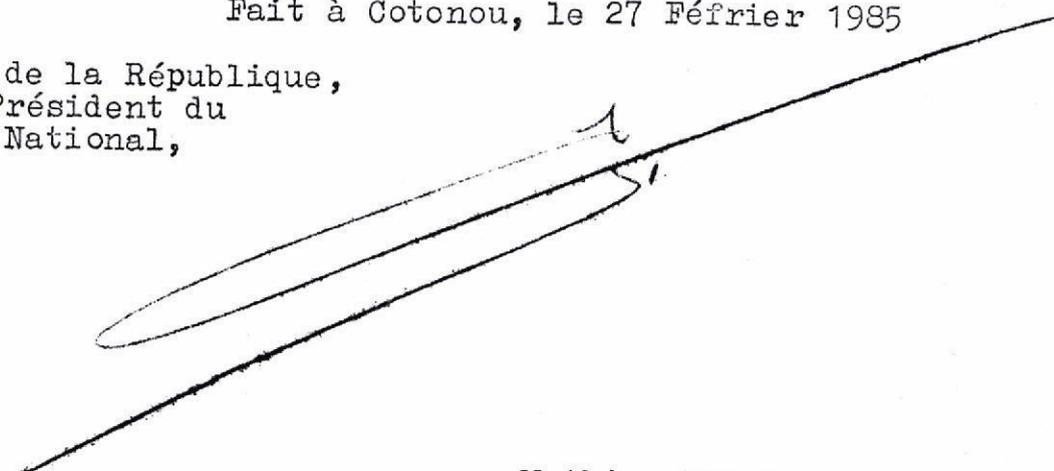
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 25 Février 1985 le Camarade Didier
DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entrepri-
ses Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre
du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence
du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Février 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGG/CEN 4 PPC 2 CPG 6 MDRAC-
MJTEPSEP 10 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DIC-INSAB 6 IGE 4 BN-DAN 4
DGET-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASPEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-